



Comité des Statuts et Règlements
Le mercredi 9 juin 2021
Réunion par Teams

PROCÈS-VERBAL

Présents : C. Lonmo (présidente), H. Delnick, A. Trau, J. Lafontaine, A. Picotte, A. Kurikshuk-Nemec, C. Awada, G. Phillips (membre d'office), N. Bois, K. Mansfield

Personnel : A. Lizotte, J. George, S. Pantalone

Absents : S/O

1. Ouverture de la séance / présentations à tour de rôle

La présidente par intérim, A. Kurikshuk-Nemec, déclare la réunion ouverte à 14 h 30.

**À ce stade de la réunion, la déclaration de principes de l'ACEP sur le harcèlement est lue à voix haute. Aux fins de la réunion, J. George est désignée comme personne-ressource anti-harcèlement. Toute préoccupation à cet égard doit être portée à son attention par courriel.*

**N. Bois et A. Picotte doivent quitter la réunion avant la fin.*

1.2 Adoption de l'ordre du jour

Adoption de l'ordre du jour pour les points suivants :

- Déclaration de prévention du harcèlement
- Adoption de l'ordre du jour
- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente
- Exigences relatives au poste de président
- Rémunération du président
- Processus spécial lors des confinements (signature manuscrite, présence, etc.)
- Formation des délégués (dans les règlements)
- Politique sur l'inclusion
- Réunion spéciale

Résolution visant à adopter l'ordre du jour, présentée par N. Bois, et appuyée par J. Lafontaine – adoptée à l'unanimité.



2. Examen et adoption du procès-verbal (12 mai 2021)

Aucun changement.

Mesure de suivi : Approuvé. Envoyé à la traduction. S. Pantalone doit ajouter l'examen des projets du CSR à tous les prochains ordres du jour.

Résolution présentée par H. Delnick, appuyée par A. Trau, visant à adopter le procès-verbal daté du 13 avril – adoptée à l'unanimité.

3. Exigences relatives au poste de président

Discussion de suivi concernant le sondage Doodle envoyé aux membres du CEN et contenant les trois options dégagées lors de la réunion précédente concernant le contrat du président. Les résultats du sondage n'ont pas encore été communiqués. Le Comité des RH en discutera lors de sa première réunion, avant la réunion du CEN, à la fin du mois. C. Lonmo souhaiterait que le Comité des RH envoie une brève note à A. Lizotte, J. George et C. Lonmo afin qu'ils sachent la direction sur cet élément à l'ordre du jour.

Mesure de suivi : Élément reporté. En attente des directives du Comité des RH et de l'étude des résultats du sondage Doodle - C. Lonmo doit en faire le suivi. C. Lonmo présentera la question du rôle et des responsabilités du président en tant qu'élément à l'ordre du jour de la prochaine réunion du CEN afin qu'une décision soit prise.

4. Rémunération du président

Discussion sur l'étude de l'information communiquée quant à la façon dont les autres syndicats structurent la rémunération de leur président. On se demande si des changements devraient être apportés aux Statuts et Règlements concernant la rémunération du président et si l'ACEP devrait adopter un modèle similaire à celui d'autres syndicats, p. ex. examen et recommandation par une tierce partie pour éviter de politiser le dossier et affichage du contrat sur le site Web de l'ACEP avant de lancer un nouveau cycle d'élections présidentielles. Les modifications présentées et à apporter aux Statuts et Règlements reposeraient sur un modèle hybride, inspiré de ceux de l'IPFPC et de l'AEEGAPCO. Une question distincte est soulevée par un membre du comité concernant le pouvoir du président à interpréter les Statuts.

Mesure de suivi : Le comité demande des précisions sur le rôle du sous-comité des RH par rapport à celui du CSR en ce qui a trait au travail effectué par le spécialiste externe de la rémunération et à la rédaction du contrat d'emploi. A. Lizotte doit formuler son opinion à ce sujet. En outre, A. Lizotte ou J. George doit examiner ce que font d'autres



organisations qui se trouvent dans une situation similaire en ce qui concerne la fonction d'interprétation des Statuts.

Résolution visant à recommander des changements au CEN concernant la rémunération du président en fonction d'un modèle hybride inspiré de ceux de l'IPFPC et de l'AEEGAPCO – adoptée à l'unanimité.

5. Processus spécial lors des confinements (signatures manuscrites, présences, etc.)

A. Lizotte fait le point sur les signatures manuscrites et les présences en personne dans le contexte de ce que font d'autres organisations durant la pandémie à l'égard de ces processus spéciaux. On a procédé à un examen des Statuts et Règlements afin de déterminer dans quelles circonstances des signatures manuscrites ou une présence en personne sont requises. On propose une mesure temporaire pour autoriser les signatures électroniques, encadrée par le Bureau national, afin d'en garantir l'authentification.

Mesure de suivi : A. Lizotte doit rédiger une politique temporaire autorisant les signatures électroniques. La version préliminaire de la politique doit être examinée et approuvée par le CSR. C. Lonmo recommandera au CEN de l'approuver.

Résolution visant à approuver l'introduction de mesures spéciales en période de confinement – Adoptée à l'unanimité.

* N. Bois et A. Picotte quittent la réunion en raison d'un autre engagement.

6. Formation des délégués (dans les Règlements)

Discussion visant à déterminer si la formation des délégués devrait être obligatoire. Tous les membres jugent qu'elle devrait l'être et que ce caractère obligatoire devrait être précisé dans les Règlements.

Mesure de suivi : A. Lizotte rédigera une modification aux Règlements visant à rendre la formation obligatoire. La version préliminaire de cette modification sera examinée et approuvée par le CSR. C. Lonmo recommandera au CEN de l'approuver.

Résolution visant à rendre la formation des délégués obligatoire (dans les Règlements) – adoptée à l'unanimité.

7. Politique sur l'inclusion

Discussion visant à déterminer s'il existe des obstacles directs et indirects qui freinent la participation des membres. On envisage d'examiner les Statuts et Règlements à travers le prisme de l'inclusion et de la participation. A. Lizotte recommande de solliciter l'opinion d'un expert.



Mesure de suivi : A. Lizotte doit trouver une ressource spécialisée qui nous aidera à mener cet examen et qui fera le point avec le CSR.

8. Réunion spéciale

Discussion visant à déterminer si l'on devrait tenir des réunions spéciales pendant l'été. Tous les membres jugent qu'à moins d'un dossier urgent à traiter, aucune réunion ne doit être convoquée en été. Les réunions du Comité reprendront en septembre 2021.

Mesure de suivi : Aucune mesure de suivi requise.

La séance du Comité des statuts et règlements est levée vers 16 h 29 (HAE).

Le présent procès-verbal rend fidèlement compte de la réunion du Comité des statuts et règlements qui s'est tenue le 9 juin 2021.

Présidente :

Date :